



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du VENDREDI 10 DECEMBRE 2021**

**Date de la convocation :** 04 octobre 2021

**Étaient présents :** Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, LEGRIGEIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, VANDERMERSCH Thomas ;

**Étaient absents excusés :** Mme Alexandra ENAULT représentée par M. Régis CROTEAU, M. Guy ENOUF représenté par M. Pierre MICHELLAND, Mme Alexandra RAULINE représentée par M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Sophie TIZON représentée par M. Didier MILLE et M. Guy VERNHET représenté par M. Jean-Marc FURON.

Madame CHOPIN Elodie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**1°) Rénovation salle du Conseil municipal / Validation devis peinture**

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle du Conseil municipal, le Conseil municipal a retenu à l'unanimité les entreprises suivantes :

- Peinture Création pour un montant de 10 088.38 € HT soit 12 106.06 € TTC,
- Isoplaf pour un montant de 5 795.81 € TTC,
- Guy Enouf pour un montant de 3 413.89 € HT soit 4 096.67 € TTC,
- MTCA pour un montant de 4 412.00 € HT, soit 5 294.40 € TTC,
- DECORITEX pour un montant de 3 506.00 € HT soit 4 207.20 € TTC.

**2°) Projet médiathèque / Choix du coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS)**

Suite à la consultation lancée pour le recrutement d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS) dans le cadre de la construction de la médiathèque, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur Claude Lefèvre pour un montant total de 3 672.00 € TTC (tranche ferme : 648.00 € TTC et tranche optionnelle : 3024.00 € TTC).

**3°) Projet médiathèque / Choix du contrôleur technique**

Suite à la consultation lancée pour le recrutement d'un contrôleur technique dans le cadre de la construction de la médiathèque, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la proposition de Bureau Véritas Construction pour un montant total de 3 480.00 € TTC (tranche ferme : 858.00 € TTC et tranche optionnelle : 2 622.00 € TTC).

**4°) Autorisation d'ester en justice au nom de la commune**

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager une procédure de résiliation de bail et d'expulsion pour les loyers impayés.

### **5°) Loyer diététicienne**

Monsieur le Maire a expliqué au Conseil municipal avoir été sollicité par une diététicienne pour la mise à disposition d'un local quelques heures par mois. Monsieur le Maire a proposé de mutualiser le local de la bibliothèque pendant les heures où il n'est pas utilisé par l'association. Les différents intéressés ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des membres votants de mettre à la disposition de Mme Noëva DEBOUT le local de la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **6°) Animation / Validation du projet de mise en place d'un marché hebdomadaire**

Le Conseil Municipal a acté à l'unanimité le principe d'un marché hebdomadaire le mercredi matin au Parc de la Vallée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

### **7°) Parc de la Vallée / Mise en place d'une borne foraine**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise Réseaux Environnement pour la mise en place d'une borne foraine sur le Parc de la Vallée pour un montant de 4 714.00 € HT soit 5 656.80 € TTC.

### **8°) Personnel / contrat d'assurance statutaire**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter l'offre de contrat d'assurance statutaire de Groupama.

### **9°) Participation pour le financement de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal la délibération du 30/04/2009 fixant le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à la somme de 800 € et l'a informé qu'il était possible de réviser ce montant. Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de maintenir le montant de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à 800 €.

### **10°) Vente de l'ancienne table du Conseil municipal**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de proposer à la vente l'ancienne table du Conseil municipal au prix de 500.00 € négociable.

### **11°) Crise sanitaire Covid-19 / location salle polyvalente**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser l'annulation de la location de la salle polyvalente pour un motif lié la situation sanitaire et de rembourser les frais de locations engagés pour les locations prévues entre le 10/12/2021 et le 30/06/2022.

### **12°) Instauration des heures complémentaires**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer les heures complémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet. Ces heures seront, soient récupérées, soient indemnisées au taux normal.

Le Maire  
Régis CROTEAU

